



Commune	Betton
Section	BA
Numéro parcelle	97
Adresse cadastrale (source DGFIP)	
Contenance DGFIP (m <sup>2</sup> )	12 000
Surface calculée de la parcelle (m <sup>2</sup> )	11935.98
Date de production des renseignements	04/04/2022
Millésime des données cadastrales utilisées	décembre 2021

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/12/2019. Dernière Mise à jour (MAJ n°5) par arrêté de la Présidente de Rennes Métropole du 21/03/2022, dernière Modification Simplifiée (MS n°2) approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 18/11/2021.

Terrain concerné par la servitude de dégagement contre les obstacles à la navigation aérienne (T7) .

Terrain non grevé par un plan d'alignement.

Terrain situé dans une zone de vigilance Air/Bruit aux abords des infrastructures terrestres de part et d'autre de l'axe de cat.3 (50m).

Terrain concerné par le secteur de coefficient de végétalisation suivant : 30% (B).

Terrain situé dans une zone de vigilance Air/Bruit aux abords des infrastructures terrestres de part et d'autre de l'axe de cat.2 (75m).

Zone UI1a

Terrain affecté par le bruit des infrastructures terrestres de catégorie 2 (largeur : 250m)

Terrain concerné par un axe de flux.

Terrain concerné par une disposition réglementaire relative au phénomène de retrait/gonflement des sols argileux (aléa faible).

Terrain concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique : "Les axes de développement de la ville archipel".

Terrain soumis au Droit de Préemption (DP) DPU simple, créé par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 16/12/2021.

Terrain concerné par une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) thématique : "Projet patrimonial, paysager, trame verte et bleue".

Terrain concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) communale.

Terrain situé dans un secteur de réglementation du stationnement : secteur 5

Terrain concerné par la Redevance Archéologique Préventive (RAP), (taux de 0,40%).

Terrain concerné par une servitude relative à l'établissement des lignes électriques aériennes et/ou souterraines de distribution, (hta - moyenne tension), (générateur) (I4).

Terrain situé dans un secteur non obligatoire à l'infiltration des eaux pluviales.

Terrain concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) intercommunale.

Terrain affecté par le bruit des infrastructures terrestres de catégorie 3 (largeur : 100m)

Terrain concerné par une servitude relative au périmètre d'application du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du bassin de la Vilaine en Région Rennaise Ille et Illet, approuvée par arrêté préfectoral du 10/12/2007 , dernière modification le 18/07/2017.

Terrain concerné par la règle suivante, de hauteur maximale autorisée en zone U et AU : 9m.

Terrain concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique : "santé, climat, énergie".

Terrain concerné par la Taxe d'Aménagement (TA) intercommunale créée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 15/11/2018 (taux de 5%).

Terrain concerné par la Taxe d'Aménagement (TA) départementale créée par délibération du Conseil Général d'Ille et Vilaine du 10/11/2011 (taux de 1,85%).

Commune de **BETTON** (Département de l'ILLE-ET-VILAINE)

Adresse : **9006 rue de Rennes**

Cadastre : Section BA n°97

Contenance cadastrale : 12000 m<sup>2</sup>

Dossier n°220207-A

**PLAN DE MASSE**

ECHELLE 1/1500

PROPRIETAIRE(S) : SCI L'ENSEIGNE DE L'ABBAYE

## EXTRAIT DE PLAN CADASTRAL



## Fiche parcelle cadastrale

Betton  
BA 97

Fiche éditée le 29 avril 2022 à 11h12 (UTC +0200)  
Par

### AVERTISSEMENT :

Les informations présentes sur cette fiche sont fournies à titre informatif.  
Elles sont issues des bases de données du portail Géofoncier et de la DGFIP telles qu'elles se présentent à la date d'édition de cette fiche.

### CARACTERISTIQUES

**Commune :** Betton (35024)  
**Préfixe :** 000  
**Section :** BA  
**Numéro :** 97

**Adresse postale la plus proche :**  
Adresse Indeterminée

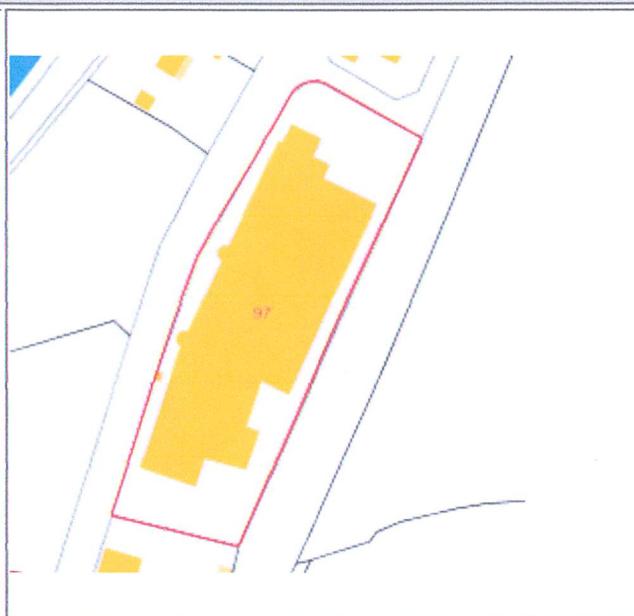
### INFORMATIONS CADASTRALES

**Contenance cadastrale :** 1 ha 20 a \*  
**Parcelle arpentée :** non

Parcelle issue d'une division effectuée par PRIGENT en 1991 (croquis de conservation).

**Lieu-dit cadastral :** L'ENSEIGNE DE L'ABBAYE

\* Ne vaut pas certificat de surface



### GEOMETRES-EXPERTS

**Dossier(s) de géomètre-expert situé(s) sur la parcelle ou citant la parcelle :**

Aucun dossier trouvé sur cette parcelle.

**Coordonnées des détenteurs :**

Bientôt disponible

### URBANISME

Info urbanisme indéterminée

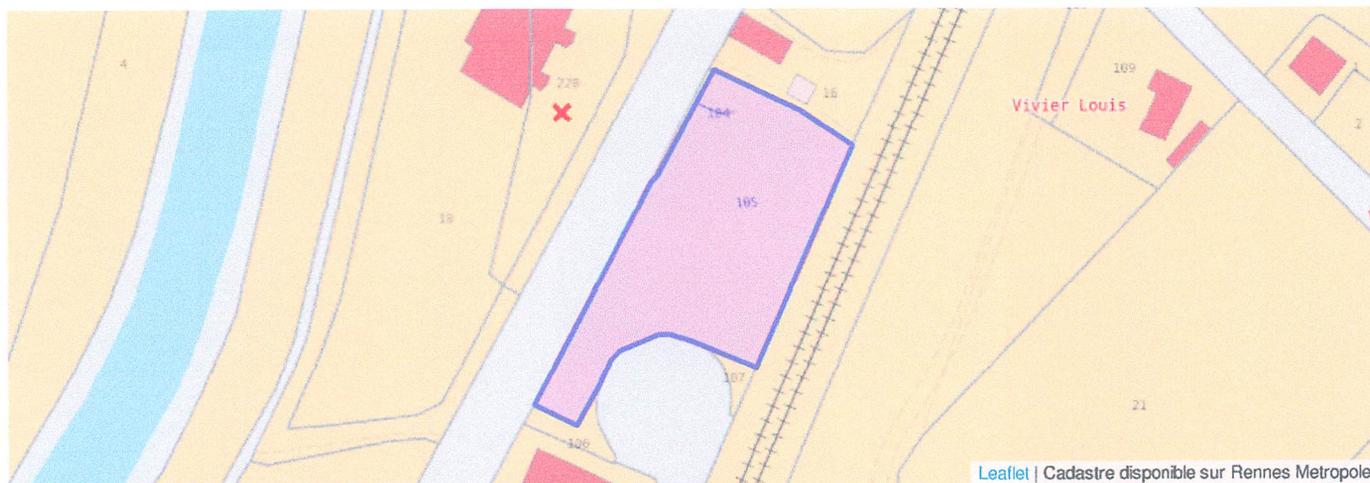
**RISQUES**

Lien de génération du rapport Géorisques

<https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaitre-les-risques-pres-de-chez-moi/rapport?lon=-1.6437749440520921&lat=48.16803519221623&isCadastre=true>

**VALEURS FONCIERES VENALES \***

Aucune vente trouvée sur cette parcelle.



Commune	Betton
Section	BA
Numéro parcelle	105
Adresse cadastrale (source DGFIP)	
Contenance DGFIP (m <sup>2</sup> )	3 115
Surface calculée de la parcelle (m <sup>2</sup> )	3090.86
Date de production des renseignements	04/04/2022
Millésime des données cadastrales utilisées	décembre 2021

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/12/2019. Dernière Mise à jour (MAJ n°5) par arrêté de la Présidente de Rennes Métropole du 21/03/2022, dernière Modification Simplifiée (MS n°2) approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 18/11/2021.

Terrain concerné par la servitude de dégagement contre les obstacles à la navigation aérienne (T7) .

Terrain non grevé par un plan d'alignement.

Terrain situé dans une zone de vigilance Air/Bruit aux abords des infrastructures terrestres de part et d'autre de l'axe de cat.3 (50m).

Terrain concerné par le secteur de coefficient de végétalisation suivant : 30% (B).

Zone UI1a

Terrain affecté par le bruit des infrastructures terrestres de catégorie 2 (largeur : 250m)

Terrain concerné par un axe de flux.

Terrain concerné par une disposition réglementaire relative au phénomène de retrait/gonflement des sols argileux (aléa faible).

Terrain concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique : "Les axes de développement de la ville archipel".

Terrain soumis au Droit de Préemption (DP) DPU simple, créé par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 16/12/2021.

Terrain concerné par une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) thématique : "Projet patrimonial, paysager, trame verte et bleue".

Terrain concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) communale.

Terrain situé dans un secteur de réglementation du stationnement : secteur 5

Terrain concerné par la Redevance Archéologique Préventive (RAP), (taux de 0,40%).

Terrain situé dans un secteur non obligatoire à l'infiltration des eaux pluviales.

Terrain concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) intercommunale.

Terrain affecté par le bruit des infrastructures terrestres de catégorie 3 (largeur : 100m)

Terrain concerné par une servitude relative au périmètre d'application du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du bassin de la Vilaine en Région Rennaise Ille et Illet, approuvée par arrêté préfectoral du 10/12/2007 , dernière modification le 18/07/2017.

Terrain concerné par la règle suivante, de hauteur maximale autorisée en zone U et AU : 9m.

Terrain concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique : "santé, climat, énergie".

Terrain concerné par la Taxe d'Aménagement (TA) intercommunale créée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 15/11/2018 (taux de 5%).

Terrain concerné par la Taxe d'Aménagement (TA) départementale créée par délibération du Conseil Général d'Ille et Vilaine du 10/11/2011 (taux de 1,85%).

Commune de **BETTON** (Département de l'ILLE-ET-VILAINE)

Adresse : **Lande de la Motte d'Ille**

Cadastre : Section BA n°105

Contenance cadastrale : 3115 m<sup>2</sup>

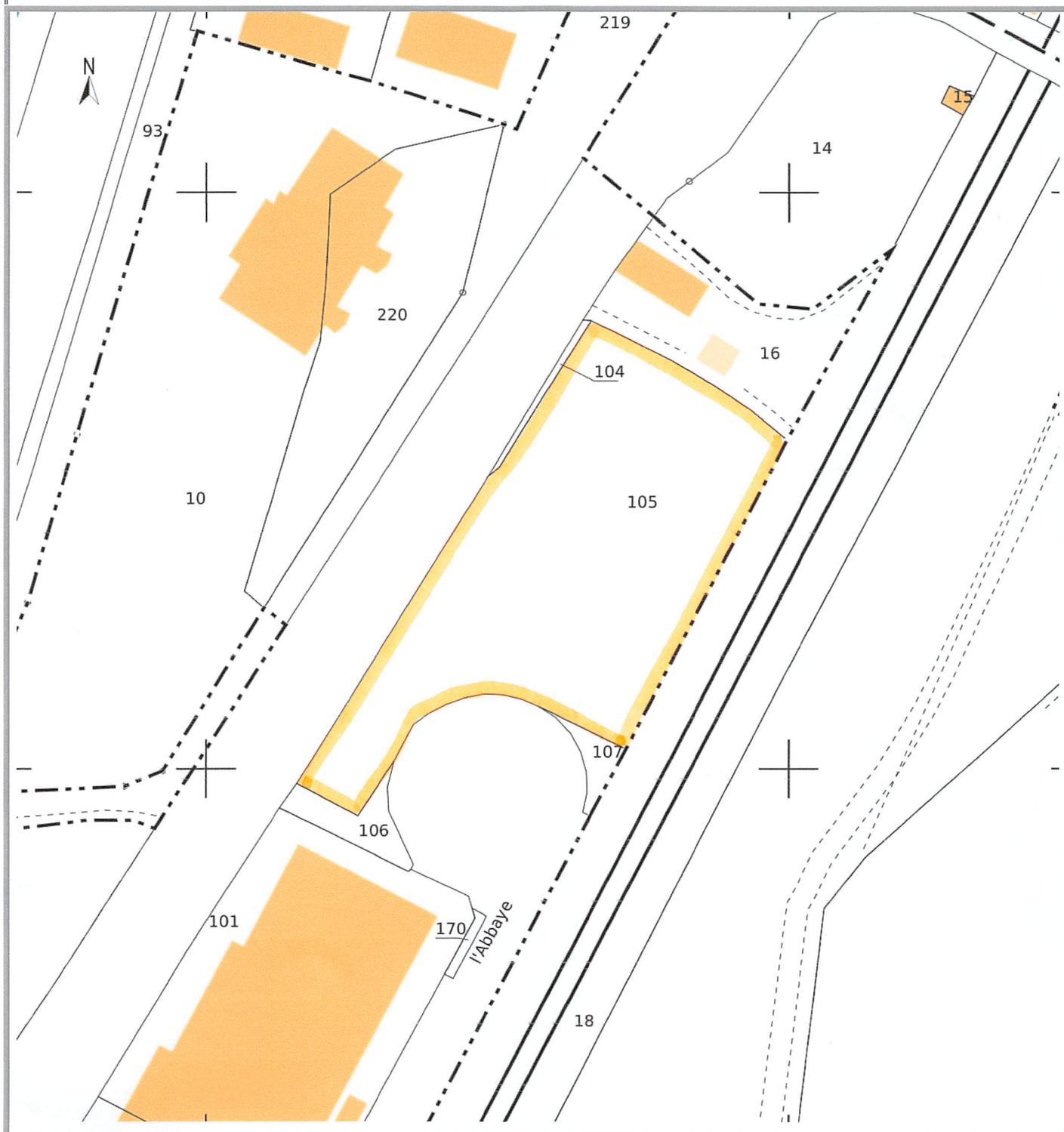
Dossier n°220207-B

**PLAN DE MASSE**

ECHELLE 1/1000

PROPRIETAIRE(S): SCI L'ENSEIGNE DE L'ABBAYE

## EXTRAIT DE PLAN CADASTRAL



## Fiche parcelle cadastrale

Betton  
BA 105

Fiche éditée le 29 avril 2022 à 11h14 (UTC +0200)  
Par

### AVERTISSEMENT :

Les informations présentes sur cette fiche sont fournies à titre informatif.  
Elles sont issues des bases de données du portail Géofoncier et de la DGFIP telles qu'elles se présentent à la date d'édition de cette fiche.

### CARACTERISTIQUES

**Commune** : Betton (35024)  
**Préfixe** : 000  
**Section** : BA  
**Numéro** : 105

**Adresse postale la plus proche** :  
Adresse Indeterminée

### INFORMATIONS CADASTRALES

**Contenance cadastrale** : 31 a 15 ca \*  
**Parcelle arpentée** : oui

Parcelle issue d'une division effectuée par PRIGENT en 1995 (croquis de conservation).

**Lieu-dit cadastral** : L'ENSEIGNE DE L'ABBAYE

\* Ne vaut pas certificat de surface

### GEOMETRES-EXPERTS

**Dossier(s) de géomètre-expert situé(s) sur la parcelle ou citant la parcelle** :

Aucun dossier trouvé sur cette parcelle.

**Coordonnées des détenteurs** :

Bientôt disponible

### URBANISME

**Info urbanisme indéterminée**

**RISQUES**

Lien de génération du rapport Géorisques

<https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaitre-les-risques-pres-de-chez-moi/rapport?lon=-1.6421046479756078&lat=48.170377922431385&isCadastre=true>

**VALEURS FONCIERES VENALES \***

Aucune vente trouvée sur cette parcelle.

ANNEE DE MAJ	2021	DEP DIR	35 0	COM	024 BETTON	TRES	055	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ										NUMÉRO COMMUNAL	+00432							
Propriétaire		PBCCKN		SCI L'ENSEIGNE DE L'ABBAYE																						
L'ENSEIGNE DE L'ABBAYE		ROUTE DE RENNES		35830 BETTON																						
PROPRIÉTÉS BÂTIES																										
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS						IDENTIFICATION DU LOCAL						ÉVALUATION DU LOCAL														
AN	SEC	N° PLAN	C PART	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° PORTE	N° INVAR	S TAR	M EVAL	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF	RC TEOM
															B		16823	C	MU	99		16823	50,00			
															B			GC	MU	99		16823	50,00			
															B			TS	MU	99		16823	50,00			
															B		14213	C	MU	99		14213	50,00			
															B			GC	MU	99		14213	50,00			
															B			TS	MU	99		14213	50,00			
															B		482	C	MU	99		482	50,00			
															B			GC	MU	99		482	50,00			
															B			TS	MU	99		482	50,00			
R EXO										85325 EUR					R EXO					0 EUR						
REV IMPOSABLE COM		170640 EUR		COM												DEP					0 EUR					
R IMP										85315 EUR					R IMP					0 EUR						

PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																												
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS						ÉVALUATION																LIVRE FONCIER						
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FF/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille							
08	BA	97	9006	RUE DE RENNES	0115	0017	1	024A		S			120 00	0														
08	BA	105		LANDE DE LA MOTTE DILLE	B707	0017	1	024A		AB	02		31 15	141,45														
R EXO										0 EUR					R EXO					0 EUR								
HA A CA		REV IMPOSABLE		141 EUR		COM		TAXE AD																				
CONT		1 51 15		R IMP		141 EUR		R IMP										141 EUR					MAJ TC			0 EUR		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 2

ANNEE DE MAJ		2021	DEP DIR	35 0	COM	024 BETTON	TRES	055	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ										NUMÉRO COMMUNAL		+00432					
Propriétaire										PBCCKN SCI L'ENSEIGNE DE L'ABBAYE																
L'ENSEIGNE DE L'ABBAYE ROUTE DE RENNES										35830 BETTON																
PROPRIÉTÉS BÂTIES																										
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS						IDENTIFICATION DU LOCAL						ÉVALUATION DU LOCAL														
AN	SEC	N° PLAN	C PART	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° PORTE	N° INVAR	S TAR	M EVAL	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF	RC TEOM
08	BA	97		9006	RUE DE RENNES	0115	A	02	00	01001	0350306 W			A	T	U		7298	C	MU	99		1513	50,00	E	11572
														A	T	U			GC	MU	99		1513	50,00		
														A	T	U			TS	MU	99		1513	50,00		
														A	T	U		1685	C	MU	99		1685	50,00		
														A	T	U			GC	MU	99		1685	50,00		
														A	T	U			TS	MU	99		1685	50,00		
														A	T	U		2589	C	MU	99		2589	50,00		
														A	T	U			GC	MU	99		2589	50,00		
														A	T	U			TS	MU	99		2589	50,00		
														A	T	U			TS	MU	99		2589	50,00		
														B				88563	C	MU	99		9033	50,00		159068
														B					GC	MU	99		9033	50,00		
														B					TS	MU	99		9033	50,00		
														B				233	C	MU	99		233	50,00		
														B					GC	MU	99		233	50,00		
														B					TS	MU	99		233	50,00		
														B				4549	C	MU	99		4549	50,00		
														B					GC	MU	99		4549	50,00		
														B					TS	MU	99		4549	50,00		
														B				10093	C	MU	99		10093	50,00		
														B					GC	MU	99		10093	50,00		
														B					TS	MU	99		10093	50,00		
														B				10711	C	MU	99		10711	50,00		
														B					GC	MU	99		10711	50,00		
														B					TS	MU	99		10711	50,00		
														B				824	C	MU	99		824	50,00		
														B					GC	MU	99		824	50,00		
														B					TS	MU	99		824	50,00		
														B				2100	C	MU	99		2100	50,00		
														B					GC	MU	99		2100	50,00		
														B					TS	MU	99		2100	50,00		
														B				10477	C	MU	99		10477	50,00		
														B					GC	MU	99		10477	50,00		
														B					TS	MU	99		10477	50,00		

Direction générale des finances publiques  
 Cellule d'assistance du SPDC  
 Tél : 0809 400 190  
 (prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)  
 du lundi au vendredi  
 de 8h00 à 18h00



N° de dossier

Courriel : esi.orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr

**Extrait cadastral modèle 1**

conforme à la documentation cadastrale à la date du 22/03/2022  
 validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : SDIF ILLE ET VILAINE

SF2201440696

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 035				Commune : 024 BETTON						
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	n° plan	Contenance
BA	0097			9006 RUE DE RENNES	1ha20a00ca					
BA	0105			LANDE DE LA MOTTE D ILLE	0ha31a15ca					

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE



# MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Ce QR Code peut servir à vérifier l'authenticité des données contenues dans ce document.

## ÉTAT DES RISQUES RÉGLMENTÉS POUR L'INFORMATIONS DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES

Établi le 29 avril 2022

La loi du 30 juillet 2003 a institué une obligation d'information des acquéreurs et locataires (IAL) : le propriétaire d'un bien immobilier (bâti ou non bâti) est tenu d'informer l'acquéreur ou le locataire du bien sur certains risques majeurs auquel ce bien est exposé, au moyen d'un état des risques, ceci afin de bien les informer et de faciliter la mise en œuvre des mesures de protection éventuelles .

Attention! Le non respect de ces obligations peut entraîner une annulation du contrat ou une réfaction du prix.

Ce document est un état des risques pré-rempli mis à disposition par l'État depuis [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr). Il répond au modèle arrêté par le ministre chargé de la prévention des risques prévu par l'article R. 125-26 du code de l'environnement.

Il appartient au propriétaire du bien de vérifier l'exactitude de ces informations autant que de besoin et, le cas échéant, de les compléter à partir de celles disponibles sur le site internet de la préfecture ou de celles dont ils disposent, notamment les sinistres que le bien a subis.

En complément, il aborde en annexe d'autres risques référencés auxquels la parcelle est exposée.

Cet état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL) est établi pour les parcelles mentionnées ci-dessous.

### PARCELLE(S)

**35830 BETTON**

Code parcelle :  
**000-BA-97, 000-BA-105**



Parcelle(s) : 000-BA-97, 000-BA-105, 35830 BETTON

# RISQUES FAISANT L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL

## INONDATION



Le Plan de prévention des risques naturels (PPR) de type Inondation nommé PPRi BV Vilaine région rennaise a été approuvé et affecte votre bien.

Date de prescription : 28/09/2001

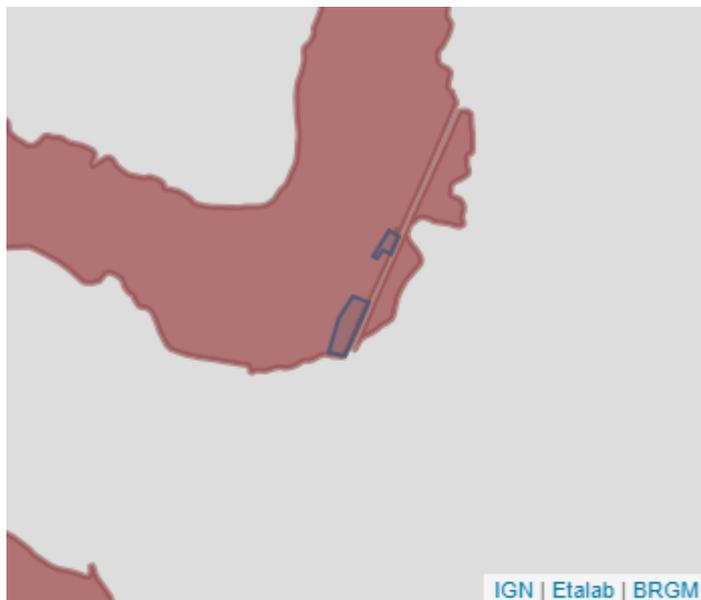
Date d'approbation : 10/12/2007

Un PPR approuvé est un PPR définitivement adopté.

Le PPR couvre les aléas suivants :

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'Etat qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.



## SISMICITÉ : 2/5



-  1 - très faible
-  2 - faible
-  3 - modéré
-  4 - moyen
-  5 - fort

Un tremblement de terre ou séisme, est un ensemble de secousses et de déformations brusques de l'écorce terrestre (surface de la Terre). Le zonage sismique détermine l'importance de l'exposition au risque sismique.



## RECOMMANDATIONS

### Plans de prévention des risques

Votre immeuble est situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques. Il peut être concerné par l'obligation de réaliser certains travaux. Pour le savoir vous devez consulter le PPR auprès de votre commune ou sur le site de votre préfecture..

Si votre bien est concerné par une obligation de travaux, vous pouvez bénéficier d'une aide de l'État, dans le cadre du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM).

Pour plus de renseignements, contacter la direction départementale des territoires (DDT) de votre département ou votre Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), si vous êtes en Outre-mer.

Pour se préparer et connaître les bons réflexes en cas de survenance du risque, consulter le dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) auprès de votre commune.

### Sismicité

Pour certains bâtiments de taille importante ou sensibles, des dispositions spécifiques à mettre en oeuvre s'appliquent lors de la construction. Un guide interactif est proposé sur le site Plan Séisme pour identifier précisément les dispositions à prendre en compte selon votre localisation, votre type d'habitat ou votre projet. Il est consultable à l'adresse suivante :

<http://www.planseisme.fr/-Didacticiel-.html>

Pour connaître les consignes à appliquer en cas de séisme, vous pouvez consulter le site : <http://www.planseisme.fr/Que-faire-en-cas-de-seisme.html>

## AUTRES INFORMATIONS

### POLLUTION DES SOLS



Votre parcelle ne figure pas dans l'inventaire :

- des installations classées soumises à enregistrement ou à autorisation
- des secteurs d'information sur les sols

### RISQUES TECHNOLOGIQUES



Il n'y a pas de plan de prévention des risques recensé sur les risques technologiques.

### RISQUES MINIERS



Il n'y a pas de plan de prévention des risques recensé sur les risques miniers.

### BRUIT



La parcelle n'est pas concernée par un plan d'exposition au bruit d'un aéroport.

## INFORMATIONS À PRÉCISER PAR LE VENDEUR / BAILLEUR

### INONDATION

Rappel du risque : Inondation.

**Le bien est-il concerné par des prescriptions de travaux ?**  Oui  Non

**Si oui, les travaux prescrits ont-ils été réalisés ?**  Oui  Non

### INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE SUITE À UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

**Le bien a-t-il fait l'objet d'indemnisation par une assurance suite à des dégâts liés à une catastrophe ?**  Oui  Non

Vous trouverez la liste des arrêtés de catastrophes naturelles pris sur la commune en annexe 2 ci-après (s'il y en a eu).

Les parties signataires à l'acte certifient avoir pris connaissance des informations restituées dans ce document et certifient avoir été en mesure de les corriger et le cas échéant de les compléter à partir des informations disponibles sur le site internet de la Préfecture ou d'informations concernant le bien, notamment les sinistres que le bien a subis.

**Le propriétaire doit joindre les extraits de la carte réglementaire et du règlement du PPR qui concernent la parcelle.**

### SIGNATURES

Vendeur / Bailleur

Date et lieu

Acheteur / Locataire

## ANNEXE 1 : RISQUES NE FAISANT PAS L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL

### ARGILE : 1/3

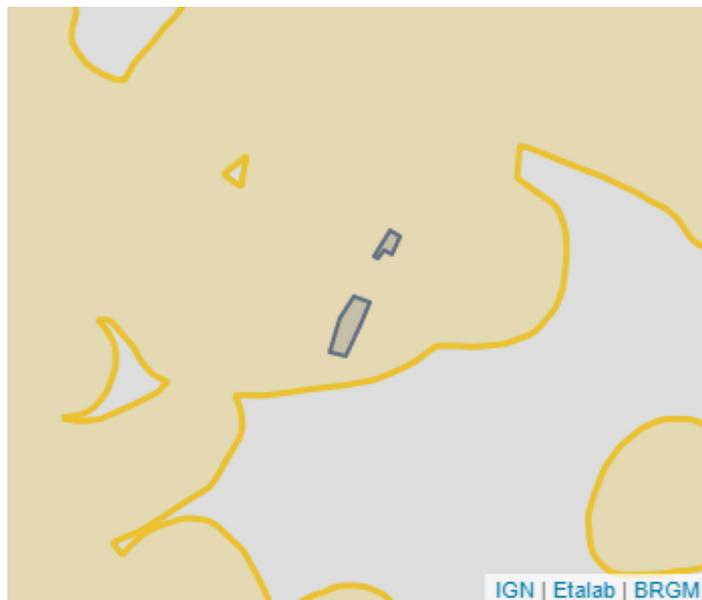


-  1 : Exposition faible
-  2 : Exposition moyenne
-  3 : Exposition fort

Les sols argileux évoluent en fonction de leur teneur en eau. De fortes variations d'eau (sécheresse ou d'apport massif d'eau) peuvent donc fragiliser progressivement les constructions (notamment les maisons individuelles aux fondations superficielles) suite à des gonflements et des tassements du sol, et entrainer des dégâts pouvant être importants. Le zonage argile identifie les zones exposées à ce phénomène de retrait-gonflement selon leur degré d'exposition.

Exposition faible : La survenance de sinistres est possible en cas de sécheresse importante, mais ces désordres ne toucheront qu'une faible proportion des bâtiments (en priorité ceux qui présentent des défauts de construction ou un contexte local défavorable, avec par exemple des arbres proches ou une hétérogénéité du sous-sol). Il est conseillé, notamment pour la construction d'une maison individuelle, de réaliser une étude de sols pour déterminer si des prescriptions constructives spécifiques sont nécessaires. Pour plus de détails :

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sols-argileux-secheresse-et-construction#e3>



### CANALISATIONS TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Une canalisation de matières dangereuses (gaz naturel, produits pétroliers ou chimiques) est située dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle. La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Il convient de rechercher une information plus précise en se rendant en mairie.



## ANNEXE 2 : LISTE DES ARRÊTÉS CAT-NAT PRIS SUR LA COMMUNE

Cette liste est utile notamment pour renseigner la question de l'état des risques relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe naturelle.

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (CAT-NAT) : 7

Inondations et/ou Coulées de Boue : 5

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE0100048A	11/11/2000	12/11/2000	12/11/2000	23/02/2001
INTE1324832A	12/03/2013	13/03/2013	13/03/2013	26/10/2013
INTE9300602A	10/06/1993	11/06/1993	11/06/1993	03/12/1993
INTE9500070A	17/01/1995	31/01/1995	31/01/1995	08/02/1995
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Mouvement de Terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Tempête : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTX8710333A	15/10/1987	16/10/1987	16/10/1987	24/10/1987